

Accord d'intéressement

Nouveau

Crédit d'impôt de 20% pour tous les nouveaux accords d'intéressement !



... En plus de l'absence de charges salariales et patronales (hors CSG & CRDS)

Une seule condition pour en bénéficier : employer au moins 1 salarié

En pratique : Que devra dépenser l'entreprise pour qu'un salarié perçoive
100 € de revenu net ?

	Salaires	Intéressement avant le 01/01/2009	Intéressement après le 01/01/2009
Revenu net versé au salarié	100	100	100
Charges sociales et patronales	86	13	13
Crédit d'impôt	0%	0%	-20%
Coût total pour l'entreprise	186 €	113 €	90 €

Soregor vous accompagne dans la mise en place de cet accord

Pour profiter du crédit d'impôt dès cette année*, contactez rapidement votre interlocuteur comptable habituel.

* Pour une clôture d'exercice au 31 décembre 2010, l'accord d'intéressement doit être mis en place avant la fin du mois de juin

